

**COMPTE RENDU SOMMAIRE**  
de la SÉANCE du CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
du 19 Mars 2024

**Date de la convocation : 13 Mars 2024**

**PRESENTS :**

**Ardon** : M. Jean-Paul ROCHE, Mme Anne REAU

**Jouv-le-Potier** : M. Gilles BILLIOT

**La Ferté Saint-Aubin** : Mme Constance de PÉLICHY, M. Jean-Noël MOINE, M. Christophe BONNET, Mme Maryvonne PRUDHOMME, Mme Gabrielle BREMOND, M. Dominique THENAULT, M. Jean-Frédéric OUVRY

**Ligny-le-Ribault** : Mme Anne GABORIT, M. Jean-Marie THEFFO

**Marcilly-en-Villette** : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Stéphanie CHARRON, M. Lionel DUPLAIX, M. Didier BRAULT,

**Ménestreau-en-Villette** : M. Denis TREMAULT, Mme Béatrice DE RUYVER,

**Sennely** : M. Jean-Jacques BOUQUIN

**POUVOIRS** : M. Sébastien DIFRANCESCHO à Mme Maryvonne PRUDHOMME, M. Stéphane CHOUIN à M. Christophe BONNET, Mme Linda RAULT à Mme Constance de PÉLICHY, Mme Stéphanie HARS à M. Jean-Noël MOINE, Mme Katia BAILLY à M. Dominique THENAULT, Mme Nicole BERRUÉ à M. Gilles BILLIOT, M. Philippe de DREUZY à M. Jean-Jacques BOUQUIN, M. Jean-Marc CADET à M. Denis TREMAULT

**Secrétaire de séance** : Mme Constance de PÉLICHY

=====

**APRES AVOIR** procédé à l'appel nominal des délégués communautaires et constaté le quorum,  
**MONSIEUR LE PRESIDENT**, déclare la séance ouverte à 19 h 00.

**Le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 6 Février 2024 est adopté à l'unanimité.**

## **1. AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE**

### **1.1 Adoption du rapport d'activités 2023 du SPANC**

**Le Conseil Communautaire, a PRIS ACTE de la présentation du rapport d'activités 2023 du SPANC.**

### **1.2 Avis sur le projet de parc photovoltaïque situé sur la commune de Vienne-en-Val**

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :**

- **17 VOIX POUR et 10 ABSTENTIONS** (Mme Constance de PÉLICHY, M. Jean-Noël MOINE, Mme Maryvonne PRUDHOMME, Mme Gabrielle BREMOND, M. Dominique THENAULT, M. Jean-Frédéric OUVRY, M. Sébastien DIFRANCESCHO, Mme Linda RAULT, Mme Stéphanie HARS, Mme Katia BAILLY)

**EMET un avis favorable** au projet photovoltaïque de la société LUXEL sur Vienne-en-Val, sous réserve du respect de la réglementation environnementale en vigueur et que son raccordement ne soit pas réalisé sur les secteurs de Marcilly-en-Villette, La Ferté-Saint-Aubin, Ménestreau-en-Villette ou d'Ardon notamment afin :

- de ne pas impacter les capacités déjà très limitées du réseau électrique lié au poste Angélique sur lequel plusieurs projets en cours vont se connecter,
- de ne pas venir ajouter des câbles électriques en aérien sur de longues distances alors même que la CC des Portes de Sologne œuvre pour enfouir l'ensemble des réseaux ce qui représente un coût d'investissement considérable pour la collectivité,
- de ne pas détériorer les nouvelles voiries réalisées récemment notamment sur la commune de Marcilly-en-Villette dans le cas du passage de réseau en sous-terrain nécessitant des tranchées.

### 1.3 Approbation et signature de la convention d'Opération Programmée de l'Habitat (OPAH) : mise à jour de la convention

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, APPROUVE la convention d'OPAH.

#### Niveaux d'intervention des partenaires :

Propriétaires occupants				
Nature des travaux	Objectifs quantitatifs	Anah	Département du Loiret	CC des Portes de Sologne
Travaux lourds de réhabilitation de logements indignes ou très dégradés	6	273 600,00 €	51 000,00 €	27 000,00 €
Travaux d'amélioration	Travaux d'adaptation ou d'accessibilité	0	0,00 €	0,00 €
	Travaux d'amélioration énergétique	60	1 602 180,00 €	45 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>66</b>	<b>1 875 780,00 €</b>	<b>96 000,00 €</b>	<b>184 500,00 €</b>

Propriétaires bailleurs				
Nature des travaux	Objectifs quantitatifs	Anah	Département du Loiret	CC des Portes de Sologne
Travaux lourds de réhabilitation de logements indignes ou très dégradés	3	62 613,00 €	21 000,00 €	24 000,00 €
Travaux d'amélioration	Travaux d'adaptation ou	0	0,00 €	0,00 €

	d'accessibilité				
	Travaux d'amélioration énergétique	3	62 613,00 €	21 000,00 €	0,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>6</b>	<b>125 226,00 €</b>	<b>42 000,00 €</b>	<b>24 000,00 €</b>

Des aides complémentaires dites « locales » fixées par les communes pourront venir abonder le dispositif.

#### **1.4 Exercice du droit de préemption urbain : acquisition d'un bien sis chemin de Mérignan, cadastré BN 64 et BN 697 à La Ferté Saint-Aubin**

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,**

**ACQUIERT** par voie de préemption le bien situé chemin de Mérignan, cadastré section BN n°64 et BN n°697, d'une superficie totale de 2664 m<sup>2</sup>, appartenant aux Consorts TEZAK (Carine TEZAK, Carole TEZAK, Catherine TEZAK, Nicole QUETTIER),

**ACTE** que la vente se fera au prix principal de 54 000 € (cinquante-quatre mille euros) indiqué dans la déclaration d'intention d'aliéner précitée,

**PRÉCISE** qu'un acte authentique constatant le transfert de propriété sera établi dans un délai de trois mois à compter de la notification de la présente délibération, conformément à l'article R. 213-12 du Code de l'Urbanisme. L'office notarial représentant la Communauté de communes des Portes de Sologne sera l'étude NORIAL – Maître Sophie COLLIN et notaires associés,

**PRÉCISE** que le règlement de la vente interviendra conformément aux dispositions de l'article L. 213-14 du Code de l'urbanisme et que les dépenses résultant de cette acquisition seront inscrites au budget de la communauté de communes.

**INDIQUE** que conformément à l'article L. 213-2 du Code de l'urbanisme, la présente délibération sera notifiée à Maître Florence LACAUD-MARINGUE, notaire à Lamotte-Beuvron, ainsi qu'aux Consorts TEZAK listés ci-dessus, propriétaires des terrains. Elle sera également notifiée à Messieurs Amine ROCHDI et Samir CHAHBARI désignés comme acquéreurs sur la déclaration d'intention d'aliéner précitée.

## **2. RESSOURCES HUMAINES**

### **2.1 Recrutement d'emplois saisonniers 2024**

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, CRÉE** les postes saisonniers suivants :

- 1 poste d'adjoint administratif à temps complet pour le mois de juillet 2024 à et 1 poste d'adjoint administratif à temps complet pour le mois d'août 2024 à l'office du tourisme de Ligny le Ribault
- 1 poste d'adjoint administratif à temps complet sur juillet – août 2024 à l'office du tourisme de La Ferté Saint –Aubin
- 2 postes d'ETAPS au Cube à temps complet pour une durée totale de 4 mois,
- 1 poste d'adjoint technique au Cube à temps complet de 2 mois, ou 2 postes de 1 mois,
- 1 poste d'adjoint administratif au Cube à temps complet de 2 mois, ou 2 postes de 1 mois,

Monsieur le Président est autorisé à recruter sur un nombre d'emplois différents en respectant la durée totale des contrats : 2 mois pour l'office du tourisme de Ligny le Ribault, 2 mois pour l'office de tourisme de La Ferté Saint-Aubin, 4 mois pour les emplois d'ETAPS du Cube, 2 mois pour l'emploi adjoint technique du Cube, et 2 mois pour l'emploi d'adjoint administratif du Cube ;

### 3. FINANCES – MARCHES PUBLICS

#### 3.1 Adoption de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) 2024 pour les communes du SMICTOM de Sologne

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **FIXE** le taux de la TEOM 2024 à 13,30% pour l'ensemble des communes du territoire comme ci-dessous :

	Bases prévisionnelles 2024	% estimé de revalorisation Bases /N-1	Taux 2024	Produits attendus	Rappel du taux 2023	Bases définitives 2023
<b>Ardon</b>	1 695 872,00	3,5%	13,30%	225 550,98	12,80%	1 598 942,00 €
<b>Jouy-le-Potier</b>	1 493 822,00	3,5%	13,30%	198 678,33	12,80%	1 414 664,00 €
<b>Ligny-le-Ribault</b>	1 338 078,00	3,5%	13,30%	177 964,37	12,80%	1 279 561,00 €
<b>La Ferté Saint-Aubin</b>	7 047 991,00	3,5%	13,30%	937 382,80	13,30%	6 773 234,00 €
<b>Marcilly-en-Villette</b>	2 107 402,00	3,5%	13,30%	280 284,47	13,30%	2 008 999,00 €
<b>Ménestreau-en-Villette</b>	1 409 624,00	3,5%	13,30%	187 479,99	13,30%	1 347 311,00 €
<b>Sennely</b>	697 749,00	3,5%	13,30%	92 800,62	13,30%	658 738,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>15 790 538,00</b>		<b>13,30%</b>	<b>2 100 141,55</b>		<b>15 081 449,00 €</b>

#### 3.2 Vote des taux de fiscalité 2024

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **MAINTIEN**T les taux de fiscalité 2023 pour l'exercice 2024, soit :

	Rappel taux 2023	Taux 2024
Taxe habitation	8,18%	8,18%
Taxe foncière bâtie	1,54%	1,54%
Taxe foncière non bâtie	3,42%	3,42%
Cotisation foncière des entreprises	26,51%	26,51%

#### 3.3 Subvention 2024 à l'association pour la fondation Sologne

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **VERSE** une subvention à l'association pour la fondation Sologne de 1 200 €,

En contrepartie de ce versement, les habitants du territoire, les écoles ainsi que les centres de loisirs pourront bénéficier d'un demi-tarif d'entrée au domaine du Ciran.

### 3.4 Renouvellement du dispositif de cartes d'achat public

Le recours à une "carte d'achat" a pour objectif de simplifier la chaîne de dépense, depuis la commande jusqu'au paiement, par la dématérialisation des données de facturation et l'intégration de dispositifs de contrôle et de paiement.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, DÉCIDE** le renouvellement du dispositif de cartes achat pour une durée de 3 ans avec la Caisse d'Epargne Centre Val de Loire à compter 12 avril 2024

### 3.5 Modification en cours d'exécution n°1 du lot 03 du marché 23CC03 pour la réhabilitation du 109

Des travaux supplémentaires nécessaires devant être réalisés dans le local des archives ainsi que l'habillage de la poutre dans la grande salle de réunion dans le cadre de la réhabilitation du 109.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la modification en cours d'exécution n°1 et tous les actes afférents.

### 3.6 Modification en cours d'exécution n°3 du lot 06 du marché 23CC03 pour la réhabilitation du 109

Des travaux supplémentaires nécessaires devant être réalisés concernant le changement des luminaires dans l'espace de convivialité et dans les grands espaces majeurs de réunion dans le cadre de la réhabilitation du 109.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la modification en cours d'exécution n°1 et tous les actes afférents.

## QUESTION ÉCRITE

### Question écrite de Monsieur Lionel Duplaix.

*« Monsieur le Président,*

*Le Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) est devenu Contrat pour la Réussite de la Transition Ecologique dans le cadre de la territorialisation de la planification écologique.*

*Comment la Communauté de Communes des Portes de Sologne qui a signé le 31 juillet 2021 un CRTE « première génération » prend-elle en compte ce changement pour faire du CRTE le cadre de la planification écologique à l'échelle du territoire ?*

*L'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires proposait d'utiliser le référentiel ISO 37101 pour faciliter la mise en œuvre opérationnelle du CRTE et le suivi en cohérence des objectifs de développement durable : est-il utilisé par la CCPS ?*

*Les CRTE offrent un cadre adapté pour agir de manière coordonnée à une plus large échelle que le seul territoire intercommunal : un CRTE à l'échelle du territoire du PETR Forêt d'Orléans-Loire-Sologne que la CCPS a intégré depuis la signature du CRTE est-il envisagé ?*

*Je vous remercie pour les réponses que vous apporterez à mes interrogations. »*

*Bien cordialement, Lionel Duplaix.*

Texte de réponse dans le procès-verbal.

==\*==\*==\*==\*==\*

Plus aucune question n'étant posée et l'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président remercie le Conseil et clôt la séance à 20h35.

La Ferté Saint-Aubin, le 20 Mars 2024

Le Président, Jean-Paul ROCHE

